

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**

DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 12 Octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le douze octobre

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Yssingeaux sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, Laurent MIRMAND, Jean-Michel EYRAUD, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Elisabeth ROYON, Didier PINOT, Frédéric GIMBERT.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Paul BARD a donné pouvoir à Laurent MIRMAND
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Laurent BERNARD a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Laurent DUPLOMB, Roland LONJON et Michel JOUBERT.

Nombre Membres

En exercice : **22**

Présents :
15 Titulaires

Pouvoirs :
4

Votants :
19 Pour
0 Contre
0 Abstentions

Date de la convocation :
06 Octobre 2022

**Délibération n°
2022.10.55**

**LANCEMENT D'UN MARCHÉ TRANSFERT DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE SAINT-
JUST MALMONT VERS ALTRIOM**

A compter du 01 Janvier 2023, les déchets de la collecte sélective de la Communauté de Communes des Marches du Velay Rochebaron doivent être traités au site d'Altriom dans le cadre du marché global du SYMPTTOM.

Afin de limiter les distances parcourues et l'impact environnemental, il est proposé d'utiliser le quai de transfert nouvellement créé à Saint-Just-Malmont et géré par le SYMPTTOM.

Des essais de dépotage ont été effectués et ont été concluants. Des déchets provenant d'autres collectivités adhérentes au SYMPTTOM peuvent éventuellement être concernés par l'utilisation de ce quai.

Dans cette hypothèse, il sera nécessaire de lancer une consultation pour un marché de prestation pour le transfert des déchets de la collecte sélective du quai de transfert de Saint-Just Malmont vers Altriom.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** à l'unanimité le Président à lancer le cas échéant une consultation pour un marché de prestation pour le transfert des déchets de la collecte sélective du quai de transfert de Saint-Just Malmont vers Altriom à Polignac.
- **AUTORISE** le Président à sélectionner la meilleure offre et à signer le contrat avec le prestataire retenu.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Président pour engager toutes les démarches, à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires, pour assurer l'exécution des présentes dispositions et d'inscrire les crédits correspondants au budget du SYMPTTOM.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président


Jean-Paul LYONNET